Vol. XXXVI — Saint-Boniface, Manitoba, 20 Février 1907. — No. 15

ABONNEMENT
Canada et Etats-Unis....$1.00 par année
Europe (compris le port)...... 2.50 "

TARIF DES ANNONCES
1ère insertion, par ligne..............12 cents
Chaque insertion subséquente........ 8 "

N. B.--Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

AVIS Les annonces pour la France et l'étranger (sauf le Canada) sont reçues exclusivement à la PUBLICITE FRANCAISE ET INTERNATIONALE 47, rue du ... Lemoine, à Paris, qui a seule le ... et la responsabilité de ce service.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

JOSEPH BERNIER, Avocat, Directeur.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ
TOUS LES MERCREDIS
PAR
ANT. GAUVIN, Imprimeur.
TELEPHONE 3377

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées à

LE MANITOBA.
SAINT-BONIFACE, MANITOBA

PAR MOYENS DELOYAUX!

Le *Free Press* d'hier matin publie un article destiné à soulever le fanatisme contre la hiérarchie catholique.

Monsieur Roblin est premier-ministre de toutes les parties de la province; et il rend justice à toutes les races et à toutes les confessions religieuses.

Le *Free Press* est l'organe autorisé de monsieur Brown, l'homme qui veut succéder à monsieur Roblin.

Ceux qui, étant avertis, votent pour monsieur Brown et ses candidats, savent où ils nous mènent!

Il y a au *Free Press*, un rédacteur français.

S'il est l'auteur de l'article en question, qu'il porte le stigmate qui s'attache aux félons.

Notes Politiques

Plus de 20,000 électeurs se sont fait inscrire sur les listes de Winnipeg.

***

Une des meilleures preuves que le bill du Téléphone, du gouvernement Roblin est excellent, c'est que le gouvernement libéral d'Alberta vient d'en prendre une copie pour cette province. Le gouvernement d'Alberta se propose de construire et de faire fonctionner des lignes d'Etat partout au prix de $12 par année. Tout comme le gouvernement Roblin! Qu'en dites-vous libéraux?

Mais nous avons tort; nous ne devrions pas poser cette question. Il est clair que le gouvernement d'Alberta, étant libéral, a raison, et que le gouvernement Roblin, étant conservateur, a tort!

***

"La prochaine administration, (sous-entendue libérale) dit M. Chevrier dans un discours qu'il n'a pas fait tout seul, la prochaine administration s'efforcera de rendre *justice égale à toutes les classes, à toutes les croyances et à toutes les nationalités......*

Faut-il qu'il en ait du toupet ou de l'ignorance, pour parler ainsi.

Tout le monde ne sait-il pas que c'est une administration libérale qui nous a dépouillés de nos droits, de nos écoles catholiques et du privilège de faire usage de notre langue dans les chambres et dans les cours?

Ne sait-on pas que ce sont les libéraux qui nous ont empêché d'être réintégrés dans nos droits.

Une autre administration libérale, arrivant au pouvoir en fera autant!

A quoi bon, pour M. Chevrier, de vouloir jeter de la poudre aux yeux!

Ah, le bon apôtre! Il ne lui en coûte point de prôner le mensonge!

***

Le *Canada* nous informe que M. Chevrier sera le futur trésorier provincial!!!

Ah! Ah!

C'est donc pour cela que M. Chevrier veut être reélu!

Il espère être ministre, en empocher le salaire, profiter du patronage!

Ah! Ah!

Ce n'est donc pas pour le bien des électeurs que M. Chevrier veut être député! C'est pour lui, pour être ministre et pour empocher les émoluments!

Où donc, vont se nicher l'ambition et l'outrecuidante vanité!

***

M. Chevrier fait publier dans le *Canada* de Montréal un long discours qu'il prétend avoir fait devant la législature du Manitoba!

C'est dommage que les rédacteurs du *Canada* n'aient pas été présents, cette fois-là. Ils auraient vu comment M. Chevrier s'y prend pour faire des discours

Si les gens du *Free Press* ne s'en mêlaient point, le personnage serait vite à bout.

Beau dommage que le *Free Press* ne lui fasse pas des compliments. Que diable, on se contente de ce qu'on a!

Et puis; cette prose le *Free Press* la connait bien d'avance! Un rédacteur du *Free Press* qui était un jour présent à la délivrance de M. Chevrier s'écriait que c'était bien agaçant d'entendre répéter si mal les boniments qu'il prenait la peine de lui préparer.

N'importe! dit M. Chevrier! Vole, vole, ma poudre! Je réussirai peut-être encore à en aveugler un bon nombre.

Pour nous, nous avons plus confiance dans le bon sens des électeurs. Ils sauront poliment remercier M. Chevrier et refuser sa marchandise.

***

Ce n'est pas étonnant de voir le *Canada* chercher à faire un grand homme de M. Chevrier. Le *Canada* sait mieux que cela. Mais, en bon confrère libéral il veut faire mousser son homme!

Que voulez-vous!

Mais les électeurs aussi savent mieux que cela.

Au lieu de faire honneur au comté de Saint-Boniface, il l'a rabaissé aux jeux du public!

Les terrains de la Cie Man. et North Western

Le gouvernement Norquay avait émis des obligations en faveur du chemin de fer Manitoba and North Western et celui-ci avait donné comme garantie 712,560 acres de terres.

M. Greenway s'empara du pouvoir, et alors vinrent les mauvais jours. Les affaires n'avançaient plus. Le chemin de fer Man & North Western ne pouvant remplir ses obligations, dut remettre en 1899 ses garanties à la province. M. Greenway, qui avait le cœur tendre pour les compagnies de chemins de fer, accepta en règlement de compte 542,560 acres au lieu de l'entière garantie Comme il y avait une forte balance due à la Province par la Cie Man et North Western, le gouvernement Roblin croit bon de placer au compte du Revenu consolidé l'argent provenant des ventes de terrains de cette compagnie.

Voici l'état de ce compte au 31 décembre 1906.

Balance due à la province au 31 décembre 1905	359,301,42
Intérêt payé en 1906..	39,556,89
Intérêt composé jusqu'au 31 dec. 1906..	22,151,40
	421,009,71
Montant reçu pour ventes de terres en 1906..................	277,507,48
Balance due à la province....................	$143,502,23

Le Gouvernement Roblin a employé l'argent réalisé par la vente de ces terres pour la construction d'édifices publics, octrois, aide aux municipalités et autres dépenses de même nature. L'opposition lui en fait un crime.

Elle prétend que le gouvernement aurait du garder cet argent pour payer les obligations à échéance.

Le gouvernement Roblin répond avec raison que le peuple, qui est le premier créditeur, doit être payé le premier.

Vous allez avoir la mauvaise fortune de rencontrer des gens qui ont le toupet de vous dire que le surplus du gouvernement Roblin a été fabriqué au moyen du produit de la vente de ces terrains, lequel produit a été placé au chapitre du revenu. Rien

A suivre sur la 4me page

Le Manitoba.

MERCREDI, 20 FÉVRIER 1907

L'hon. M. Roblin et M. Bernier ont été acclamés hier soir, à Saint-Boniface.

:-o-:

Un vote contre le gouvernement Roblin est un vote contre l'extension des limites de la province. M. Brown et le gouvernement d'Ottawa s'entendent pour ne pas agrandir notre province.

Elections Generales

La Législature de la province est dissoute.

Les élections générales auront lieu le 7 mars prochain.

Les libéraux eux-mêmes admettent que le gouvernement Roblin va balayer la province. Seuls quelques démagogues, désireux d'un effet temporaire, prédisent un insuccès du parti ministériel.

Le peuple ne se laissera pas tromper par les affirmations de quelques libéraux en quête de pouvoir et de popularité.

Les conservateurs voteront, nous en avons la ferme confiance, avec unanimité pour le gouvernement Roblin.

Quant à ceux qui n'ont pas de parti nettement défini, ils seront sages de voter pour les candidats de M. Roblin s'ils veulent se trouver du côté des vainqueurs, le 7 mars prochain.

Nous avons déjà énuméré les raisons particulières que nous avons de voter pour M. Roblin. Voici le manifeste même de M. Roblin ; il est d'intérêt général, et nous savons qu'il sera lu avec attention par la vaste majorité des électeurs de langue française. Ce document est l'énoncé d'une politique dont la province a bénéficié dans le passé, et dont elle va consacrer le mérite par une éclatante majorité.

MANIFESTE.

Aux Electeurs du comté de Dufferin (comté de M. Roblin):

MESSIEURS,—La Législature est dissoute, et l'électorat sera appelé à se choisir de nouveaux députés le 7 mars prochain.

L'occasion me semble opportune de vous rendre compte de ma conduite passée et de vous énoncer, comme chef de l'administration, la politique future du gouvernement, s'il est maintenu à la tête des pols, comme j'en ai la ferme conviction.

J'affirme que la présente administration, faisant contraste avec la précédente, a été à la fois prudente et inspirée d'un saint esprit de progrès. Les développements considérables ont remplacé la stagnation des affaires ; la confiance a succédé au malaise et à l'inquiétude ; les surplus énormes ont remplacé les gros déficits d'autrefois ; nous avons facilité les moyens de transportation tout en réduisant les taux ; nous avons aidé les municipalités, autrefois gênées dans leur action ; nous avons construit des édifices publics nombreux et nécessaires ; nous avons agrandi nos diverses institutions publiques devenues incapables de répondre aux besoins toujours grossissants de notre population ; nous avons donné des octrois aux hôpitaux, aux institutions de charité, aux sociétés agricoles ; nous avons triplé les octrois aux écoles ; enfin, de toutes manières nous avons pourvu avec un soin constant aux besoins et aux nécessités d'une province prospère et laborieuse. Toutes ces oeuvres ont été accomplies sans que le splendid crédit de la province en fut affecté ou amoindri d'aucune façon. J'ai donc toutes raisons de croire que la politique du gouvernement est digne de confiance et qu'elle se recommandera à tous les esprits droits et bien pensant de la province.

POLITIQUE DE CHEMIN DE FER

Comme politique de chemins de fer nous pouvons montrer au peuple une ligne, indépendante, ayant 1000 milles de longueur, fonctionnant sans qu'il en coûte un dollar à la province, malgré que le peuple en ait le contrôle absolu des taux. Voilà qui se recommande à l'approbation de l'électorat; nous sommes loin des méthodes de la défunte administration, laquelle a donné, dans son temps, un million de dollars à des compagnies de chemins de fer sans rien obtenir comme équivalent et qui a laissé la province avec un système disloqué, sans porte de sortie, sans contrôle de taux, sans rien autre chose enfin qu'une obligation pour la province de payer annuellement $45,000 d'intérêt sur le montant versé à ces compagnies. Je suis fier de la politique du gouvernement actuel sur les chemins de fer.

L'épargne que le peuple en a retirée, par la réduction des taux—forcément en vigueur sur toutes les autres lignes de chemins de fer—est gigantesque; au bas mot elle a donné à la province pour l'année 1906, plus de $2,000,000.00.

ECOLES ET TERRAINS SCOLAIRES

La politique du Gouvernement a été et sera toujours de maintenir les écoles à un haut degré ; de les aider financièrement autant que les ressources de la province le permettent. Je crois aussi que nous sommes arrivés au temps où le gouvernement doit promouvoir et aider l'enseignement supérieur.

Je suis d'opinion que l'administration des terrains scolaires et du fonds des terrains scolaires devrait être remise par les autorités du Dominion au gouvernement du Manitoba. La province a depuis assez longtemps exercé ses prérogatives comme province pour qu'on puisse lui confier l'administration de cette importante dotation scolaire.

La politique du gouvernement au sujet du drapeau demande que le drapeau britannique flotte sur les écoles. Je soumets que nous avons fait là une démarche sage et patriotique, une démarche qui ne saurait manquer d'inculquer du patriotisme à nos populations et réunir ensemble toutes les races qui sont appelées à la citoyenneté de la province, sans aucune distinction d'origine ou de confession.

J'accuse le gouvernement du Canada de se montrer injuste dans l'administration des terrains dits *Swamp lands*. Au temps du "Better terms settlement" en 1884, on avait estimé qu'une certaine étendue de terrain, pouvant varier de 7 à 10 millions échoirait à la province et constituerait pour nous un actif très précieux. Quel a été le résultat de ce règlement? Après un laps d'environ un quart de siècle, seulement 1,750,000 acres ont été transférés à la province ; de grandes étendues, cataloguées comme terrains marécageux (swamp lands) nous en été retenues; d'autres ont été appropriées à des fins fédérales; et aux fréquentes protestations de la province nous n'avons eu que la réponse du silence !

L'ACTE DES ELECTIONS

Je réclame pour le gouvernement ce que lui accorde même volontiers ses adversaires: d'avoir donné à la province un bon acte électoral. Le droit de vote est respecté et protégé ; et il est maintenant impossible comme autrefois de voler un homme de droit sacré du suffrage ou de commettre les énormités qui se sont produites lors des dernières élections fédérales, alors que des milliers de noms furent enlevés des listes des électeurs par ou sous les ordres de lâches valets politiques, récompensés ensuite par des fonctions à émoluments, octroyables par la couronne.

Je réclame aussi pour le Gouvernement d'avoir augmenté les revenus de la province en taxant les compagnies de chemins de fer et les corporations; d'avoir ensuite employé ces argents à soulager et améliorer la condition du peuple en construisant dans les diverses municipalités des chemins, des ponts, des canaux de drainage. Je dis que c'est le devoir permanent du Gouvernement de dépenser à ces fins le plus d'argent possible; mon programme, dans l'avenir comme dans le passé, sera d'augmenter par tout moyen légitime, les dépenses de cette nature; je crois que c'est là une politique sage, qui se recommande d'elle-même au peuple de la province.

Je suis heureux de dire que le gouvernement à été capable de construire et équiper un collège agricole; nous avons ainsi placé la science de l'agriculture à la portée de tous les jeunes gens qui veulent gagner leur vie dans ce métier.

Nous réservons pour la semaine prochaine ce qui concerne l'extension des limites de la province. M. Brown s'oppose à cette extension, très déloyalement.

Une Vantardise Ridicule

M Brown, le chef de l'opposition, devrait se respecter assez lui-même pour ne pas faire à l'électorat des promesses qu'il *sait* irréalisables.

La démagogie sans vergogne n'a plus sa place dans notre monde politique.

M. Brown, parlant à l'Alexandra, mardi a promis de réduire d'un quart de million de piastres le coût du fonctionnement de l'Administration et d'appliquer ensuite cette économie à des fins d'éducation.

Les enthousiastes convives du banquet libéral ont pu croire, sur le moment, cette naïveté du chef libéral. Mais qu'on l'examine un peu, et l'on verra à quelles conclusions absurdes elles nous mène.

Ouvrons les comptes publics.

En 1899, le revenu total de la province était de $776,233, et le coût de l'Administration des affaires publiques était de $170,069, ou 22o/o. Près d'un quart, par conséquent, du revenu. En 1907, le revenu est de $2,089,652 et le coût de l'Administration est de $322,447 soit un peu plus de 16o/o. On le voit, les revenus ont augmenté ; les progrès et développements de la province ont aussi nécessité de plus grandes dépenses.

Maintenant, M. Brown affirme qu'il réduira les dépenses d'un quart de million. Déduisez donc ces $250,000 du coût de l'Administration en 1906, $322,447, et vous arriverez à une absurdité. M. Brown ferait marcher la machine gouvernementale avec $72,447, ou, au moins $100,000 de moins que du temps de M. Greenway ! Et, cependant les dépenses étaient dans ce temps-là, nécessairement moins considérables qu'aujourd'hui !

M. Brown administrera la province avec $72,447 ! !

Et malgré cela il annonce que, s'il arrive au pouvoir, il créera des services nouveaux ; département d'éducation, inspecteurs ici, contrôleurs là, etc : Augmentation de dépenses par conséquent.

On voit d'ici la contradiction des chiffres et des faits.

Ce M. Brown est un être paradoxal. Or, dans notre belle, vigoureuse et jeune province, nous avons besoin d'autres hommes que des jongleurs de budgets éphémères, des rêveurs et des utopistes.

L'éloquent et courageux M. Roblin a discuté, hier soir, à Saint-Boniface, avec autrement d'assurance, de probité et de plausibilité nos finances provinciales et la possibilité d'améliorer nos services publics tout en pratiquant l'économie.

—On a découvert de riches dépots d'argent à l'ouest de la Silver Mountain, à Thunder Bay.

TERRES PROVINCIALES

En vertu d'un acte passé en 1885 par les autorités fédérales, tous les terrains dont les deux tiers sont submergés avant la coupe du foin, sont la propriété de la Province. On estime que ces terrains répartis dans le Manitoba couvrent une superficie de sept à dix millions d'acres.

L'on avait lieu de croire que le gouvernement fédéral prendrait des mesures immédiates pour remettre à la province ces terrains dit *marécageux*. Or, qu'est-il arrivé ?

Il y a plus de 20 ans que cette loi a été votée. L'on aurait eu le temps depuis lors de faire inspecter toutes les terres du Dominion. Le gouvernement provincial ne peut contrôler ces inspections. Il n'a qu'à recevoir ce que le gouvernement fédéral lui accorde. Croyez-vous que celui-ci se soit hâté de faire examiner ces terrains ? Non.

Environ deux millions d'acres seulement ont été reconnus, après inspection, propriété de la province.

Ce n'était pas assez de tant retarder à faire inspecter la balance des terres qui nous revenaient et, partant, de priver la province de son bien : il fallait mettre un comble à l'injustice.

Les autorités fédérales ont retenu sur les subsides provinciaux au delà de $150,000.00 avec intérêt pour se rembourser du coût de l'inspection de ces terrains adjugés à la province par les inspecteurs. Croyez-vous que tous ces terrains soient maintenant entre les mains de notre gouvernement ? Non.

Sur le nombre d'acres inspectés, le gouvernement fédéral a retenu environ 800,000 acres et en a disposé pour son bénéfice. Vous allez nous répondre : "Est-il possible de croire que le gouvernement fédéral ait fait payer la province pour l'inspection de terrains appartenant au patrimoine provincial et qu'ensuite il ait retenu lui-même ces terres qui nous appartiennent ?

Il est difficile de croire qu'une pareille injustice se perpètre dans un pays constitutionnel où l'on défend le recel. Cependant, il faut bien se rendre à l'évidence. Ce sont des faits que nos adversaires politiques aux-mêmes n'osent pas nier.

Le gouvernement Roblin a eu beau protester contre cette tyrannie et ce mépris des lois, on n'a pas seulement daigné répondre à sa lettre de protestation.

Il est temps que toute la Province se lève à son tour et demande à grands cris la réparation de cette injustice.

M. Brown et M. Chevrier approuvent la conduite du gouvernement fédéral.

Or, que font ces hypocrites ?

Pendant que leurs amis d'Ottawa exercent la tyrannie contre notre chère province en retenant injustement son patrimoine, ils parcourent le pays en versant sant des larmes de crocodiles parce que le gouvernement Roblin a vendu à $2.00 et à $3.00 l'acre des terrains qui ne valaient que ce prix dans le temps.

Si vous aviez attendu, disent-ils, vous auriez profité de la hausse du prix dans les terrains. Voyez ce que la province a perdu par votre trop grande précipitation ? Nous répondons ceci : le gouvernement Roblin n'est pas plus blâmable de ce fait que ne l'est un fermier qui vend son blé l'automne sans prévoir la hausse qui pourrait se produire le printemps suivant. Ceci est évident. Mais qu'est-ce que prouve l'évidence à ces hommes que l'appétit du pouvoir aveugle ?

Pour rendre plus faux leur argument, ils évaluent les terrains marécageux au même prix que que les terrains hauts. Ils désireraient que la province vendent ceux-ci au prix de ceux là, ce qui est impossible et absurde.

S'ils les trouvent si peu chers, pourquoi eux et leurs amis n'en achètent-ils pas ?

Est-ce leur manière à eux d'encourager l'immigration et la colonisation que de vendre ces terres à un prix rebutant ? Comment justifieraient-ils alors la distribution des homesteads ?

Ne pouvant répondre à ces arguments, ils ne se gênent pas d'employer la calomnie. Loin des preuves, dans la campagne, à la tribune politique, ils lancent effrontément des accusations que M. Chevrier, expert en la matière, fut obliger de ravaler honteusement sur le parquet de la Chambre. Ce fut dans une séance fameuse du dernier parlement.

M. Chevrier venait remuer d'une main perfide et lâche les cendres encore chaudes du dévoué Trésorier qui avait dépensé sa vie à rétablir l'équilibre dans nos finances ; il lançait l'insulte publique à la mémoire du grand disparu. Les compagnons même du député de Saint-Boniface avaient eu honte de cette conduite indigne et n'avaient déposé sur le cercueil de M. Davidson que de justes éloges.

M. Chevrier était le seul homme capable de s'abaisser au point d'insulter à la tombe.

Il ne craignit pas de puiser dans son ample réserve de toutes les saletés politiques, des insinuations calomniatrices au sujet des terrains provinciaux administrés par M. Davidson. Il ne prétendit pas qu'il y avait eu dans la vente de ces terres du favoritisme et des spéculations personnelles de la part des administrateurs, mais il insinua ces choses lâchement, sans être assez homme pour porter une franche accusation.

L'Hon. M. Roblin, après avoir demandé pardon au nom du beau comté de St. Boniface de la conduite méprisable de celui qui se disait son représentant, après avoir déclaré hautement que "le bon peuple de St. Boniface" ne devait pas être tenu responsable des viles déblatérations de M. Chevrier, prouva clairement qu'il n'y avait eu aucun favoritisme dans la vente des terres provinciales. Pas une seule terre de la province, dit-il, n'a été refusée à quiconque en paya le prix requis.

Qu'un homme soit libéral ou conservateur, il peut se procurer de ces terres en donnant le prix demandé.

M. Chevrier fut lâche dans sa retraite comme il l'avait été à l'attaque, il retira ses accusations et *demanda pardon*.

Il nous répugne d'écrire ces choses, tant nous ressentons toute l'humiliation que jette sur nous la conduite de l'extravagant ex-député, mais il faut que le public sache à quoi s'en tenir au sujet de cet homme qui nous a tant leurrés.

Pensez-vous quil fut sincère dans sa demande de pardon ?

Non, il n'appert pas qu'il eut le ferme propos.

Aussitôt qu'il se trouva loin de ceux qui l'avaient confondu, de concert avec M. Brown, il reprit sa suite de calomnies.

On a beau leur prouver qu'ils ont tort, leur faire demander pardon, ils recommencent leurs jérémiades hypocrites. Ce n'est pas l'intérêt du peuple qui les fait parler et pleurer, c'est la soif du pouvoir qui les torture.

Qu'ils pleurent donc sur nos malheureux réels ! S'ils sont sincères pourquoi ne pleurent-ils pas sur ces millions d'acres de terre dont leurs amis nous privent en ne les faisant pas inspecter ? Pourquoi ne pleurent-ils pas les 80,0000 acres de terre qui nous appartiennent et qui sont détenus injustement par leurs amis ?

Il y a 20 ans que nous attendons justice.

Se servant de leur argument favori ils peuvent retenir ces terres encore 50 ou 100 ans sous prétexte qu'ils prévoient une hausse dans le prix des terres à cette époque ?

Cet argument est bien ridicule, n'est-ce pas, et cependant, il a été pondu par l'imagination de ces ambitieux du pouvoir.

Depuis quand, dans un pays constitutionnel, un gouvernement fédéral a-t-il le droit de retenir des terrains provinciaux sous prétexte que le gouvernement local ne saurait prévoir la hausse dans le marché ?

Le peuple de cette province a exprimé ouvertement sa confiance dans le gouvernement actuel et va bientôt lui montrer de nouveau cette confiance. Depuis quand un gouvernement fédéral a-t-il le droit de nous dire que nous ne savons pas juger les hommes et qu'il lui appartient, à lui, de redresser notre jugement à cet égard ?

Depuis quel temps, le gouvernement du Canada a-t-il le droit de tyranniser l'une de ses provinces ?

Que sont donc devenus les grands apôtres de l'autonomie provinciale ? Où est notre liberté ? Electeurs, nous avons le droit de réclamer notre bien.

Nous avons besoin de ce bien *maintenant*. Il nous faut des améliorations de toutes sortes *maintenant*. Il nous faut *maintenant* travailler pour le progrès et le développement de notre province. Ce n'est pas dans 50 ou 100 ans.

L'acquisition de notre patrimoine nous aidera à atteindre ce but en même temps qu'elle aidera à la colonisation et à l'immigration.

Au nom de la liberté, protestons ensemble par un vote en faveur du gouvernement Roblin contre la tyrannie actuellement exercée envers notre province !

The Town that Roblin Built

This is the pioneer, cheerful and bright,
That blesses the Government, day and night,
That helped the town that Roblin built.

This is the Railroad, so slick up-to-date
That carries the grain and all kinds of freight,
Of the bold pioneer so cheerful and bright
That blesses the Government day and night,
That helped the town that Roblin built.

This is the Capitalist who has come
To invest his dollars and make things hum
Along the road so slick up-to-date
That carries the grain and all kinds of freight,
Of the bold pioneer so cheerful and bright,
That blesses the Government day and night,
That helped the town that Roblin built.

This is bold Roblin the Government boss,
The Conservative's gain, the Liberal's loss,
Who help the immigrants who arrive
To live with us in our busy hive,
And work with the Capitalist who has come,
To invest his dollars and make things hum
Along the road so slick up-to-date
That carries the grain and all kinds of freight,
Of the bold pioneer, so cheerful and bright,
That blesses the Government day and night,
That helped the town that Roblin built.

These are the boys, the very best,
Who have done so much for Canada West,
And helped bold Roblin, the Government boss,
The Conservative's gain, the Liberal's loss,
Who help the immigrants who arrive,
To live with us in our busy hive
And work with the Capitalist, who has come,
To invest his dollars, and make things hum
Along the Railroad so slick up-to-date
That carries the grain and all kinds of freight,
Of the bold pioneer, so cheerful and bright
That blesses the Government day and night,
That helped the town that Roblin built.

These are the drones, that sleep in the house,
Wake up and then to snarl and to groouse
At the Government boys, the very best,
Who have done so much for Canada West,
And helped bold Roblin, the Government boss,
The Conservative's gain, the Liberal's loss,
Who welcomes the imigrants who arrive,
To live with us in our busy hive,
And work with the Capitalist who has come,
To invest his dollars and make things hum
Along the Railroad so slick up-to-date,
That carries the grain and all kinds of freight,
Of the bold pioneer, so cheerful and bright,
Who blesses the Government day and night,
That helped the town that Roblin built.

Le Comte de Saint-Boniface

M. Horace Chevrier sollicite un renouvellement de mandat.

Une convention de ses amis, tenue à Saint-Norbert, jeudi dernier, l'a choisi comme candidat libéral.

Nous avons pris nos renseignements ; or cette convention n'a pas eu l'éclat, l'enthousiasme et le nombre que lui prête le *Free Press*. On parle de trois cents personnes ; à peine y en avait-il cent vingt-cinq !

Des discours éloquents !

Par qui ? Par M. Royal et M. Fournier ! ! On voit que ça repetisse, quand c'est dépouillé de tout rapport mensonger.

Le discours prononcé par monsieur Chevrier à cette occasion a sa réponse toute trouvée dans le manifeste de l'hon. M. Roblin, publié dans le présent numéro ainsi que dans nos autres éditoriaux sur la politique générale de la province.

Nous avons parcouru avec soin la liste donnée par le *Free Press*, des pétionnaires de M. Chevrier ; or, un grand nombre de ces électeurs nient avoir signé ce bulletin.

Où est le faussaire ?

Voilà par quelles méthodes on combat monsieur Bernier !

Nous ne relevons que pour la mépriser l'assertion que monsieur Roger Goulet aurait intrigué contre M. Bernier au sein de la convention conservatrice. M. Goulet est un ami personnel de M. Bernier ; notre distingué inspecteur des Ecoles, de par ses fonctions même, s'interdit toute immixtion dans la politique. Celui qui l'a ainsi calomnié publiquement, tout en se cachant derrière l'anonymat, n'est qu'un voyou !

***

La lutte va bien. Le comité de M. Bernier, composé d'un d'un groupe d'hommes sérieux et actifs, est sans cesse au travail, se tient au courant de tout et n'oubliera rien, nous l'espérons, de tout ce qui peut amener légitimement le succès. Nous le répétons : il faut faire la campagne sans ralentissement, avec confiance mais sans enthousiasme dangereux. Que l'immense succès de l'hon. M. Roblin et de M. Bernier, hier soir, ne soit qu'un encouragement et ne soit que le signal d'un redoublement d'effort. C'est par le travail constant, méthodique, c'est par la persévérance et l'endurance que nous arriverons au succès. Les révisions de listes nous indiquent une majorité ; faisons en sorte de ne rien perdre, mais au contraire de gagner davantage.

Tous ceux qui peuvent consacrer de leur temps, dans le jour ou dans la soirée, sont priés de se rendre au comité de M. Bernier, où leur bonne volonté trouvera à s'exercer.

Au nom de la cause commune, au nom du gouvernement et au nom de M. Bernier nous remercions les amis du travail qui se fait. Quelques jours de lutte sérieuse et la victoire nous appartient.

—Le *Free Press*, journal libéral, rit ce matin de notre fanfare, *La Lyre*, et partant, l'insulte bien injustement. C'est regrettable.

AVIS

Avis est par les présentes donné, qu'une application sera faite au parlement du Canada à la présente session pour un acte, incorporant une compagnie sous le nom de "The International Canal and Power Company" avec pouvoir de construire un canal entre les points suivants; (a) Depuis Thunder Bay au Lac Superieur ou de Pigeon River par la route la plus facile jusqu'au Lac des Bois. (b) Depuis le lac des Bois à la rivière Rouge ou du lac des Bois à un point sur la rivière Winnipeg et de là par la dite rivière jusqu'au Lac Winnipeg (c) depuis l'embouchure de la rivière Assiniboine en remontant la dite rivière jusqu'à la ville de Brandon ; (d) Depuis le lac Winnipeg jusqu'à Cross Lake de manière à créer une voie navigable depuis le lac Superieur jusqu'à l'embouchure de la rivière Saskatchewan et la ville de Brandon, avec toutes les écluses, bassins, quais, jetées, ponts, réservoirs, chemins et autres travaux ; de construire des glissoires, écluses et autre travaux pour faciliter le transport du bois, transporter des marchandises; avec pouvoir de changer ou altérer le cours d'une rivière quelconque non navigable, rencontrant ou avoisinant le dit canal; avec pouvoir de trafiquer du bois ; de bâtir acquérir et se servir de bateaux ou autres; avec droit de collecter et lever des prix de passage ; aussi de construire des chemins de fer, chars de rue, travaux d'irrigation, élévateurs, bacs, entrepôts, hotels, télégraphes, téléphones, lumiere électrique, ou pouvoirs quelconques, et de produire, trafiquer ou transmettre pour une raison quelconque des pouvoirs d'eau électrique ou toute autre sorte et tout ce qui s'apporte ; avec pouvoir aussi d'acquérir et opérer les pouvoirs d'eau sur les rivières Pigeon et Arrow, avec pouvoir de creuser pour avoir du gaz et de construire et opérer des lignes de transmission, fils, poteaux et tunnels, ou autres manières quelconque de transmettre le pouvoir électrique produit à la baie du Tonnerre et à Rainy River ; d'exercer tous les droits d'expropriation accordés par l'acte des chemins de fer, 1903, avec tous les autres pouvoirs nécessaires ou accessoires aux projets énoncés avec pouvoir d'amalgamer "The Winnipeg Canal and Water Power Company" ou d'autres compagnies avec des pouvoirs semblables.

A. E. HONEYWELL,
Pour les applicants.

Daté à Ottawa,
ce 15 jour de janvier, 1907.

Dans Assiniboia

Le candidat conservateur, M. Aimé Bénard a été retenu jusqu'à présent à sa chambre par la maladie. Mais il va se mettre en campagne incessamment ; sa victoire paraît bien assurée. Nous demandons à tous les amis du gouvernement Roblin et aux amis personnels de M. Bénard dans le comté de se mettre résolument à l'œuvre et de faire une campagne aussi vigoureuse qu'elle sera brève. Il faut que le zèle des amis supplée aux inconvénients causés par la maladie du candidat.

M. Joseph Préfontaine, le candidat libéral, a derrière lui un passé pitoyable.

Il n'a rien fait pour son comté. Depuis trois ans, il a été muet comme une carpe, inerte comme une borne !

Electeurs du comté d'Assiniboia, votre député vous a-t-il fait obtenir quelque faveur ?

Où sont ses œuvres !

Si M. Préfontaine ne peut faire mieux que se croiser les bras, faites en sorte qu'il reste chez lui. Quand il aura été battu aux polls, au moins, sa paresse ne vous fera plus de dommage.

M. Préfontaine appuie M. Brown, dit-il ; nous espérons que les électeurs lui demanderont de commenter le programme libéral. Nous parions que M. Préfontaine n'en comprend pas le premier mot.

M. Aimé Bénard, dès son premier discours, a montré qu'il suivait de près la politique et que, s'il était élu, il ferait un député aussi renseigné que dévoué à ses électeurs.

DANS CARILLON

Aux dernières nouvelles, le docteur Gervais était perdu dans le froid et la neige... de l'impopularité. Voilà un petit jeune homme qui va regretter de s'être embarqué dans la galère ! M. Préfontaine, tout en étant certain de son élection, s'est mis au travail avec ardeur. Son comité le seconde bien. Nous félicitons nos amis du comté de Carillon ; ils ont l'esprit d'organisation et de méthode ; qu'ils continuent de lutter sans trêve et ils auront leur récompense, le 7 mars au soir.

DANS DUFFERIN

L'honorable M Roblin est le champion invincible de ce beau comté.

Le premier ministre est plus populaire et plus vigoureux que jamais. Nous saluons en lui un vainqueur.

Les paroisses françaises du comté de Dufferin l'appuieront avec enthousiasme, nous en sommes sûrs.

La belle paroisse de St-Claude donnera cette fois-ci, encore, une belle majorité à M Roblin.

Nous engageons fortement tous ceux qui aiment ce magnifique homme d'Etat à travailler fer me à son éclatant triomphe.

Le prestige de M. Roblin exige qu'il remporte une grande victoire personnelle dans son propre comté.

DANS MANITOU

L'hon. M. Rogers sera réélu à un forte majorité dans Manitou

Nous engageons nos centres français de Somerset, Notre-Dame de Lourdres, St-Alphonse, Braxelles, etc., à appuyer loyalement M. Rogers. L'honneur d'être représenté par un ministre à la Législature s'est accru de faveurs encore plus substantielles, qu'on ne doit pas oublier dans une campagne électorale.

M. Rogers est l'un des membres du gouvernement Roblin ; et comme tel, il a droit aux suffrages des électeurs, sans distinction de races ou de croyances.

Nous sommes certains que M Rogers sera réélu, mais nous voudrions qu'une bonne partie de sa majorité lui vint des paroisses françaises et belges.

DANS LAVERANDRIE

M. J.-B. Lauzon a été choisi pour faire la lutte à M. Wm. Lagimodière dans LaVérandrye.

Il faut voter pour M. Lauzon, qui personnifie le gouvernement Roblin.

M. Lagimodière appuie M. Brown, celui qui nous fait des menaces au sujet de nos écoles.

Notes Politiques

On nous apprend que M. J. H. Clément a prononcé, au comité libéral, un discours en trois points ! Quand on devient obligé de se servir de pareils talents..... Hourrah pour les girouettes !

***

On nous informe que le contrat de notre bureau de poste a été donné à monsieur Mc Dermott, de Winnipeg. M. Cyr, le député de Provencher encourage bien ses électeurs de Saint-Boniface ! Trois ou quatre entrepreneurs de notre ville avaient présenté des estimés— qu'on a jeté au panier.

***

On nous dit que les candidats libéraux *importent* des orateurs de Québec ! Jolie manière de faire une campagne ! Ces messieurs d'ailleurs, qui ne connaissent pas nos questions politiques, vont évidemment apporter beaucoup de lumière sur le sujet ! Les électeurs ne devraient pas tolérer pareille intrusion.

CHEZ NOUS ET AUTOUR DE NOUS

—Perdues : Des clefs, prière de les rapporter à nos bureaux.

—*Smoker*, au club conservateur de Norwood, ce soir. Allons-y en foule.

—Maison à vendre sur l'Avenue Provencher. S'adresser à M. J. A. D'Amour.

—EAU MINERAL CHEZ J. B. LECLERC, MARCHAND DE LIQUEURS, ST.BONIFACE.

—MM. J. C. Smith et A. Charette, sont arrivés la semaine dernière d'un voyage aux Etats-Unis.

—Le gouvernement Roblin vient d'augmenter de $6000 à $15000 l'octroi accordé annuellement à l'Université de Manitoba.

—Le collège de Saint-Boniface a décroché le championnat de la ligue intercollégiale de hockey. Nos sincères félicitations à nos jeunes amis.

—Le 14 février était la St-Valentin. On paraît s'être livré, plus que jamais au plaisir de s'adresser des "communications", des valentins.

—Le gagnant de la Prime offerte offerte, samedi dernier par la Compagnie Collin Limitée a été M. Norbert Plante de Lorette. Samedi prochain 23 février, nouvelles primes de valeur offertes par la Compagnie Collin Limitée.

Tous les prix sont exposés dans nos vitrines. Le public en venant nous visiter pourra se rendre compte de la réelle valeur de ces primes.

—MM. François et Maurice Deny, électriciens, viennent de se constituer en Société enrégistrée, sous le nom de The Deny Electric Company.

—M. J. A. F. Bleau, le populaire marchand de l'avenue Taché, qui a fait une chute dans son magasin et qui gardait la chambre depuis plusieurs jours, se porte mieux.

—Le "curling" est fini; le curling est un sport magnifique ; beaucoup de citoyens éminents de Winnipeg s'y livrent avec enthousiasme. Cette année, une température trop douce a nui aux parties.

—Le gentil petit hotel, Deer Lodge, de Silver Heights, où l'on trouvait toujours si bonne hospitalité, a été la proie des flammes la semaine dernière. Le propriétaire, M. Chadwick rebâtira au printemps.

—Perdue : Dimanche dernier entre le numéro 136 Est Notre-Dame et l'Hospice Taché, probablement sur les trottoirs, une montre d'or pour dame : prière de rapporter chez Watson's, 372 rue Main. Récompense libérale

—Magnifique lot à vendre, rue St-Jean-Baptiste, entre l'avenue Provencher et Cathédrale. Bas prix et conditions faciles ; s'adresser à Noël Bernier, 512 McIntyre Block, ou à sa résidence, avenue Provencher.

—Perdu : A St-Boniface à la porte de la boucherie de M. Lacroix un paquet contenant une matinée de soie blanche, un collier, une cravate de soie blanche et des mouchoirs ; prière de le rapporter à la boucherie de M. Lacroix.

—Un bachelier ès-lettres donnera des leçons, à résidence ou par correspondance, dans les deux langues (anglaise et française). Aussi, si on le désire, en allemand, italien et latin. S'adresser à M. N., Bureau du journal *Le Manitoba*.

—Toutes les personnes qui souffrent du mal de tête, de la névralgie ou d'une fatigue quelconque des yeux feraient bien de consulter notre expert en optique, gradué de la Horshippal Company, manufacturiers de lunettes, à Londres Angleterre. Satisfaction garantie dans tous les cas. Toutes commandes pour les lunettes reçues par la malle recevra une attention particulière. Envoyer pour le catalogue pour la liste de nos prix. Nous parlons français. ROYAL OPTICAL Co 327 Avenue du Portage, Winnipeg.

—TABAC VALIQUETTE AU MAGASIN DE J. B. LECLERC, RUE DUMOULIN, ST.BONIFACE.

Ville de St. Boniface

CONSTRUCTION DE TROTTOIRS

Avis est donné que le Conseil de la Ville de Saint-Boniface a décidé de faire comme ameliorations locales les ouvrages ci-après mentionnes, à moins qu'il n'en soit empêché par la réception d'une pétition, telle que ci-après mentionnée ; savoir.

Trottoir Granolithique sur le côté ouest de l'Avenue Taché, de toute la largeur qu'il y a entre la ligne ouest de la dite avenue et le pavage bitulithique, entre les rues Marion et Eugénie. Coût approximatif $1,365 75.

Trottoir granolithique sur le côté est de l'Avenue Taché, de toute la largeur qu il y a entre la ligne est de la dite Avenue et le pavage en Bitulithique, entre les rues Marion et Eugenie, Coût approximatif $1,365.75.

Trottoir granolithique de huit (8) pieds de largeur sur le côté Nord de l Avenue Provencher, depuis l'Avenue Tache jusqu'à la ligne est du lot trois (3), Plan 989, près du pont de la Seine. Coût approximatif $6,813 02.

Trottoir granolithique de huit (8) pieds de largeur sur le côté est de l'Avenue Taché, depuis l'Avenue Provencher en allant vers le sud jusqu'à la ligne nord du lot de Paroisse 85. Coût approximatif $3,881.25.

Trottoir granolithique de six (6) pieds de largeur sur le côté nord de la rue Eugénie, depuis la rue du Collège jusqu'à la rue St. John. Coût approximatif $992.25.

Trottoir granolithique de six (6) pieds de largeur sur le côté sud de la rue Horace, depuis l'Avenue Taché jusqu'à la limite ouest du Lot 8, Block 9, Plan 389. Coût approximatif $348.75.

Elargissement jusqu'à la ligne du pavage du trottoir granolithique existant actuellement sur le côté ouest de l'Avenue Taché entre la rue Dumoulin et l'Avenue Provencher. Coût approximatif $240.00.

La Ville émettra des débentures d'amélioration locales jusqu à un montant suffisant pour se procurer une somme d'argent égale au coût respectif des dits travaux qui seront faits, et cotisera et prélèvera annuellement des taxes de frontière (frontage rates) égales et uniformes, sur les propriétés ayant front sur le côté de la partie des rues sur laquelle seront faits les dits travaux respectivement jusqu'à un montant suffisant pour payer l'intérêt et créer un fonds d'amortissement pour eteindre les dites debentures en vingt années, l'intérêt devant être calculé à quatre pour cent par an tant sur la dette créée que sur les placements du fonds d'amortissement.

Et à moins que dans un mois à compter de la publication de cet avis les propriétaires de la propriété réelle affectée dans chaque cas respectif, représentant au moins les trois cinquièmes en valeur de la dite propriété ne pétitionnent le Conseil à l'encontre de ces ouvrages et des cotisations requises pour en payer le coût, la dite ville de Saint-Boniface pourra, sans autre avis, procéder à faire exécuter les dits ouvrages ou aucun d'eux et à prélever les taxes spéciales de frontière (frontage Rates), comme dit ci-dessus.

Saint-Boniface, le 20 février, 1907.

(Par ordre) J. B. COTE,
Secrétaire-Trésorier.

AVIS.

Avis est par les présents donné que quand l'acte d'incorporation d'une compagnie sous le nom "The Manitoba Radial Railway Company" sera soumis au Parlement du Canada à sa presente session, demande sera faite du pouvoir d'étendre la ligne du chemin de fer proposee dans une direction nord, de Lundar vers un point sur les bords des lacs Winnipeg, à ou près des côtes de la Baie d'Hudson, dans le district de Keewatin.

ARTHUR WAGNER,
Pour les requerants.

Daté à Winnipeg,
ce 18 jours de décembre 1906.

Ville de St. Boniface

AVIS

On a besoin d'une personne capable de ramoner les cheminées de la Ville.

S'adresser à
L. LAFRANCHISE,
Surintendant du Département du Feu

Ville de St-Boniface

SOUMISSIONS

Avis est donné que des soumissions pour 500 pilotis, seront reçues par le soussigné jusqu'à 5 heures P. M. le premiers Mars prochain.

Les pilotis devront être en épinette rouge de trente pieds de longueur bien droits et parfaitement sains et ils devront mesurer au moins 14 pouces de diamètre au gros bout et 8 pouces au petit bout. Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque accepté ou d'un dépot en argent égal à 5 % du montant de la soumission et les pilotis devront être livrés f. o. b. St. Boniface, le ou avant le premier Juillet prochain.

St. Boniface 19 février, 1907.

J. B. COTE,
Secrétaire Trésorier,

Nos Affaires Municipales

Procès verbal de la cinquième séance régulière du vingt-cinquième conseil de la ville de Saint-Boniface, tenue le lundi 11 février 1907.

Etaient présents Son Honneur le Maire Bertrand au fauteuil et Messieurs les conseillers Howden, Collin, Gauvin, Jean, Pelletier et Marion.

A l'ouverture de la séance Monsieur le Maire soumet au conseil le rapport qu'il avait préparé concernant les finances de la ville et les travaux publics en cours de construction et autres, en ces termes :

En commençant nos opérations de l'année, j'ai cru qu'il serait bon de jeter un coup d'oeil sur ce qui s'est fait depuis quelques années dans notre ville, sur les travaux déjà décidés et non encore effectués, enfin sur les ouvrages probables que nous aurons à faire dans un avenir prochain, et d'examiner en même temps l'état des finances de la ville afin de voir si notre pouvoir d'emprunt nous laisse une marge suffisante pour continuer à marcher aussi rapidement que nous l'avons fait dans la voie des améliorations.

Depuis 1901 la Ville a fait des progrès remarquables. Nous avons maintenant un aqueduc, des canaux d'égoûts, la lumière électrique, des trottoirs en bois presque partout et quelques trottoirs en ciment. Nous avons commencé à paver nos avenues principales et ces ouvrages se termineront dans le cours de l'été prochain. Nous avons bâti un hôtel-de-ville et une station de feu, nous avons ouvert des ruelles et des rues. Mais pour faire ces choses nous avons du emprunter. Notre dette qui n'était alors que de $55,000.00 s'est accrue dans des proportions qu'il est bon d'examiner. Je suis fier de pouvoir dire qu'il n'y a pas eu de gaspillage, que l'argent emprunté a été judicieusement et économiquement dépensé, mais n'empêche que le crédit de la ville est aujourd'hui engagé pour un montant total très considérable.

Débentures générales $255,000.00.

Débentures d'améliorations locales $225,520.00.

Nous devons à la Banque environ $25,000.00 pour lequel montant nous devrons émettre des débentures sous peu. Nous aurons à émettre avant longtemps, pour construction et acquisition de ponts, des débentures pour $100,000.00. Nous mettrons probbalement sur le marché les débentures émises en 1901 pour fins d'électricité, $15,000.00.

Pour terminer les contrats de pavage déjà donnés, faire les pavages déjà décidés mais non encore donnés par contrats, les trottoirs en ciment décidés et autres travaux nécessaires il faudra environ $175,000.00 en sorte que, à la fin de cette année, nous devrons au-delà d'un million de piastres, ce qui veut dire environ le cinquième de toute la propriété taxable de la ville. Il faut avouer que c'est une forte proportion. Cette dette nous oblige à pourvoir à des intérêts se montant à environ $43,000.00 par année ; il faut aussi pourvoir au fonds d'amortissement, c'est-à-dire à environ $20,500.00, de sorte qu'avant de penser à prélever un sou pour les dépenses ordinaires de la ville, il nous faudra prélever $63,500 00 pour payer nos intérêts et amortir notre dette.

Se crois donc qu'il serait prudent et sage, non pas de discontinuer entièrement nos améliorations mais de les limiter. Maintenant que nous avons à peu près ce qui est essentiel, nous pouvons attendre que la ville se développe davantage pour entreprendre de nouveaux travaux. Je suggèrerais que, jusqu'à ce que les conditions soient changées, le conseil ne prenne l'initiative d'aucune amélioration locale, mais attende pour agir qu'une pétition suffisamment signée par les intéressés lui soit présentée : ce qui aura certainement pour effet de limiter de beaucoup les travaux.

Mon intention n'est pas de jeter le cri d'alarme et d'éteindre le souffle de progrès qui passe sur notre ville comme sur tout le pays. Loin de là. Notre situation n'est pas alarmante. La ville grandit rapidement et à mesure que la population augmentera le fardeau individuel deviendra moins lourd. Je demande seulement un peu de prudence.

Plusieurs contribuables ont exprimé l'opinion, bien fondée, je crois, que le temps fixé par la loi municipale pour payer les égoûts, savoir 15 ans, et les trottoirs en bois, 7 ans, est trop court, et que les cotisations spéciales annuelles qui en résultent sont lourdes. Je suis heureux de pouvoir vous informer que sur la demande du comité spécial de la législation de notre conseil que j'ai eu l'honneur de représenter devant le comité des lois de la Chambre Législative, la loi sera probablement changée, de manière que, pour l'avenir, le temps sera de beaucoup étendu. Pour ce qui regarde le passé, la chose est beaucoup plus difficile, vu que nos débentures sont vendues et que nous ne pouvons en changer les termes sans le consentement des porteurs. Cependant je crois qu'il y aura moyen d'arriver à alléger le fardeau pour la génération présente et à en faire porter une partie par celle qui nous suivra. Je suis à étudier cette question et j'espère qu'avant longtemps je serai en état de vous annoncer une solution favorable.

Il y a divers autres sujets sur lesquels je désire attirer votre attention.

1o. Charte de la Ville.— Je crois qu'il serait très utile à la ville d'avoir une charte spéciale qui nous accorderait certains pouvoirs que la Loi Municipale ne nous confère pas présentement. La législature ayant siégé très à bonne heure cette année il a été impossible de songer à faire passer à cette session cette Charte qui demandera un travail assez long. Il serait bon de la faire préparer pour la procnaine session.

2o. Travail à la journée.— Je crois que plusieurs d'entre vous sont en faveur de ce système pour l'exécution de nos travaux. Il y a à celà plusieurs avantages. L'argent dépensé reste dans la ville, les ouvriers, pouvant compter sur un travail permanent ou au moins fréquent, seront attirés à s'établir ici; la qualité de l'ouvrage sera supérieure et probablement le coût en sera moindre. Mais pour cela il nous faut trouver sans tarder des ouvriers spécialistes et de bons contremaîtres, et je vous invite à prendre action dans ce sens.

3o. Lumière électrique—Nous avons en mains des débentures émises pour cette fin, au montant de $15,000.00 que nous avons gardées dans le temps, parce que la Ville avait fait un arrangement pour l'éclairage des rues avec la Winnipeg Electric Railway Co.

Je crois qu'il serait à l'avantage de la ville de vendre ces débentures et de procéder à installer dans l'usine de l'aqueduc les appareils nécessaires pour la production de l'électricité. Cette énergie électrique pourra être fournie aux citoyens pour des fins d'éclairage et de pouvoir moteur suivant un tarif fixe. Elle pourra aussi servir à l'éclairage de nos rues dans les endroits qui ne sont pas actuellement suffisamment éclairés ou pas éclairés du tout.

4o. Trottoirs.— Je suggère qu'à l'avenir, excepté dans des cas spéciaux, on ne fasse plus de trottoirs en bois mais en ciment. Ces derniers sont beaucoup plus durables et moins coûteux à la longue. Les trottoirs en bois se paient en sept ans, ceux en ciment en trente ans, en sorte que les taxes annuelles sont moins élevées.

5o. Règlement du plombage et des bâtisses.— Il serait important pour la ville de changer sans délai le système employé jusqu'ici pour la ventillation des canaux d'égoûts et d'abolir les trappes exigées dans notre règlement actuel. La nécessité d'un règlement concernant la construction des édifices se fait aussi de plus en plus sentir, et je vous invite à vous occuper de ces deux questions sans tarder.

6o. Tramways.—Je crois que tout le monde dans la ville est d'opinion que la Compagnie des Tramways devrait nous donner un service plus fréquent ; le trafic actuel l'exige et les profits faits par la compagnie permettent à celle-ci de le faire. En conséquence il est de notre devoir de presser la Compagnie pour qu'elle nous accorde cette demande. Il est vrai que les arrangements de la ville avec elle, faits antérieurement, nous mettent dans une position désavantageuse pour entamer des négociations à ce sujet, cependant j'ai raison de croire qu'en insistant fortement nous pourrons obtenir des concessions.

7o. Dépot de la Seine.—Je vous invite aussi à vous occuper de la question d'un dépôt de l'autre côté de la Seine sur l'embranchement d'Emerson. Le terrain de la station, c'est-à-dire tout ce qui est connu sous le nom de "Station Grounds," entre les rues Archibald, McTavish, Plinguet et Mission, a été donné à la Compagnie du C. P. R par l'Archevêque de Saint-Boniface à la condition formelle qu'il y aurait une station à cet endroit. La compagnie, bâtit en effet dans le temps un dépôt convenable pour cette époque. Ce dépôt a été incendié il y a près de 20 ans et n'a jamais été renouvelé. La compagnie, à diverses reprises, a été priée et a promis de rebâtir ce dépôt, mais elle ne l'a jamais fait. Le conseil devrait demander à l'Archevêché d'unir ses instances aux siennes pour obtenir cette amélioration nécessaire.

8o. Manufactures.—Il serait dans l'intérêt de la ville de se prévaloir de la Loi Municipale actuelle pour offrir certains avantages aux manufactures afin de les amener à s'établir ici et je suggère d'annoncer à cette effet dans les journaux les plus répandus du pays.

9o. Révision des Règlements. L'an dernier un comité spécial fut nommé pour la révision, la traduction et l'impression des règlements de la ville. Ce comité n'a pas fait de rapport et ne paraît pas avoir beaucoup avancé ce travail. Ses pouvoirs ayant expiré à la fin de l'année il serait bon d'en nommer un autre et de le prier d'agir avec persévérance et célérité attendu que le besoin de règlements imprimés se fait sentir de plus en plus.

Je me contenterai pour le moment des sujets ci-dessus émérés ajoutant cependant que l'ouvrage des comités et du conseil ayant augmenté dans une proportion très considérable, je crois qu'il faudrait qu'il y eût des assemblées de comité au moins dex fois par semaine, afin d'expédier la besogne courante après avoir eu le temps de l'étudier sérieusement.

Saint-Boniface, 11 février 1907.

LES TERRAINS DE LA CIE MAN. & NORTH WESTERN

Suite de la 1re page

n'est plus faux que cet argument. Car si cet item était effacé du chapitre du revenu consolidé, il aurait aussi fallu enlever du chapitre des dépenses, l'argent donné au peuple sous forme d'octrois et d'aide de toute nature, lequel argent provenait de ce revenu.

Aussitôt que le compte des dépenses était posé, il fallait expliquer la provenance des revenus qui avaient servi à les défrayer. Les gens qui prêchent que le surplus Roblin a été fabriqué au moyen du produit des ventes de ces terrains sont, ou bien des ignorants ou bien des gens qui trompent odieusement et malicieusement le public. Dans les deux cas, ils sont indignes de la confiance des électeurs.

A bon entendeur, salut ?

Il ne reste plus qu'à discuter l'opportunité de ces dépenses, ou la création d'un fonds de réserve pour payer les obligations à échéance. Et nous répétons encore : notre opinion est que le peuple, qui est le premier créditeur dans cette affaire, le peuple qui a payé de ses deniers doit être remboursé le premier. Quand il sera remboursé des dépenses occasionnées par ces obligations, alors un fonds de réserve pourra être créé, mais pas auparavant.

Nous disons au gouvernement: payez-nous ce que vous nous devez, ensuite vous paierez les autres. C'est la politique du Gouvernement Roblin.

La politique de M. Brown et de ses amis est de payer d'abord les autres et ensuite de nous rembourser ce qui nous est du.

Quel système préférez vous ?

Pour nous, nous n'hésitons pas à dire que nous préférons le premier et que nous le trouvons plus en rapport avec le progrès du peuple que doit se proposer tout gouvernement.

Assemblées de M. Benard dans Assiniboia

Elie, le 27 février à 8 heures p.m, Saint François-Xavier, le 28 février à 1 heure p.m Saint-Eustache, le 1er mars à 8 heures p. m. St. James, le 2 mars à 8 heures p.m. Saint-Charles le 3 mars à 8 heures p.m. Headingley, le 5 mars, 8 heures p m.

M. Joseph Préfontaine est invité à ces assemblées.

Societe St Jean Baptiste de Winnipeg

L'élection des officiers pour 1907-08 a eu lieu dimanche dernier :

Ont été élus : Chapelain, R. P Portelance O.M.I. Président, M. J. J. Arsenault ; 1er vice-président, M. Pontin ; 2nd vice-président : M. Pélissier, secrétaire-archiviste : M. Aubin, secrétaire-correspondant, M. J. J. A. Rhéaume ; trésorier : M. Lemire; commissaire-ordonnateur : M R. Bureau ; portier : M. Desrochers auditeurs ; M. R L. Chevrier et S. Delorme ; directeurs : MM. Beauchemin, Tremblay, et Beaubien.